



Méthodologie des Corbeilles

Corbeille d'Or (un an) et Corbeille Long Terme (5 ans) récompensant les gammes des grandes banques et des filiales bancaires des assureurs.

Pour établir l'univers de fonds concourant aux Corbeilles Réseaux bancaires, nous relevons la gamme de fonds présentée sur le site Internet de chaque établissement en début d'année. Ainsi, nous avons la garantie que les fonds notés sont effectivement proposés aux clients.

Chaque fonds est classé dans une catégorie, en fonction de son indice de référence pour les produits purs. Les fonds diversifiés font l'objet d'un traitement à part. Ils sont classés parmi les fonds diversifiés, et regroupés en six familles (prudent, défensif, équilibré, dynamique, flexibleⁱ, patrimonialⁱⁱ) en fonction de leur indice de référence.

Tous les fonds sont ensuite notés selon leur performance de façon relative par rapport aux performances des autres fonds de leur catégorie si cette dernière compte au moins 25 individus. L'attribution des notes fait l'objet d'une répartition selon une loi normale.

Les performances des fonds sont relevées à fin juin sur un an pour la Corbeille d'Or et sur cinq ans pour la Corbeilles Long Terme.

Chaque société se voit attribuer une note moyenne sur les fonds actions, diversifiés et obligataires. Les gammes actions, diversifiés et labélisés ISR donnent lieu à la remise d'un prix de la meilleure gamme. Deux conditions doivent être remplies : les gérants doivent proposer au moins deux fonds dans deux catégories distinctes pour les prix diversifiés et ISR ou quatre fonds dans quatre catégories différentes pour les actions et afficher des performances positives pour au moins la moitié des produits notés.

La Corbeille d'Or et la Corbeille Long Terme correspondent, elles, à la note globale moyenne des fonds actions, diversifiés, et obligataires. Les conditions : offrir au moins cinq fonds dans autant de catégories différentes.

Corbeille d'Or (un an) et Corbeille Long Terme (5 ans), récompensant la gestion des sociétés de gestion.

Nouveauté cette année : les Corbeilles Sociétés de Gestion se rebaptise aussi en Corbeille d'Or ou Corbeille Long Terme Sociétés de Gestion à l'instar de la dénomination historique pour les Réseaux bancaires. Mais la méthodologie en elle-même évolue peu pour les sociétés de gestion où nous ne prenons pas en compte l'ensemble de leurs fonds, mais seulement ceux disponibles sur les grandes plates-formes de distribution en ligne à des conditions tarifaires négociées (Boursorama, Fortuneo) ou référencés dans les contrats d'assurance vie de Generali, auxquels nous avons ajouté les fonds distribués dans les réseaux bancaires. Cette méthode nous permet de ne conserver que les fonds faciles d'accès et ainsi de réduire l'univers éligibles. Nous sommes en effet passés d'une base de 20 000 fonds à près de 5000. Face à la multiplication des produits lancés par les gestionnaires, nous voulons rendre notre

prix plus utile aux épargnants, en nous limitant volontairement aux fonds réellement accessibles.

Une fois le tri effectué, la méthode utilisée reste proche de celle des Corbeilles réseaux. Les fonds sont classés dans des catégories en fonction de leur indice de référence pour les produits purs, tandis que les fonds diversifiés sont étudiés séparément, et placés dans des catégories profilées en fonction de leur degré de risque. Chaque fonds est ensuite noté sur un an et sur cinq ans en fonction de sa performance par rapport à ses pairs. Le nombre de catégories notées est plus large et comprend notamment les actions chinoise, les actions Asie hors Japon, les fonds sectoriels immobilier....

Pour concourir, une société de gestion doit disposer d'au moins cinq fonds dans autant de catégories différentes. Pour chaque société, une note moyenne a été attribuée sur les actions, les obligations et les diversifiés. Les gestions actions, ISR et diversifiés donnent lieu à la remise d'un prix de la meilleure gestion sur un ou cinq ans, à condition que la moitié des produits notés affichent des performances positives. Autre prérequis : la gamme doit comporter au moins quatre fonds dans autant de catégories différentes pour les actions, trois pour les fonds ISR et deux pour les diversifiés. La note générale correspond à la moyenne des notes obtenues dans les catégories actions, obligataires et diversifiés.

Corbeilles Epargne salariale, récompensant les gammes des acteurs de l'épargne salariale

La méthodologie pour ce prix s'aligne sur celle des Corbeilles Réseaux bancaires et Sociétés de gestion. Le périmètre des fonds retenu correspond à l'ensemble des FCPE multi-entreprises commercialisés dans une offre PEE ou Perco, disposant de 5 ans d'historique et dont les frais sont affectés au fonds. Il n'y a aucun critère d'encours.

Chaque FCPE reçoit une catégorie Mieux Vivre Votre Argent en fonction de son indice de référence. Les fonds actions affichant une part de titres solidaires sont classés dans une catégorie à part. En revanche, les fonds diversifiés sont affectés à l'un des profils existants (défensif, prudent, équilibré, dynamique, flexible, patrimonial) en fonction de leur indice de référence ou de leur allocation cible y compris s'ils investissent pour partie dans des titres solidaires.

La note finale d'un établissement sera composée des notes obtenues par les fonds diversifiés, actions et monétaires. Pour concourir, il faut donc disposer d'au moins trois fonds, dans autant de catégories distinctes. Les FCPE diversifiés bénéficient aussi d'une notation à part pour concourir au prix de la meilleure gamme de fonds diversifiés, à condition que la moitié des produits notés affichent des performances positives et d'avoir au minimum deux fonds dans deux catégories distinctes.

ⁱ Les fonds classés en catégorie « flexible » sont ceux n'affichant pas d'indice de référence et dont le prospectus prévoit une large marge de manœuvre pour le gérant.

ⁱⁱ Ont été catégorisés en patrimoniaux les fonds flexibles dès lors que la part en actions est limitée à 40%